

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi

------------

**MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES**

**ET DES SENEGALAIS DE L’EXTERIEUR**

-------------

**CENTRE NATIONAL D’ACTION ANTIMINES**

**REUNIONS INTERSESSIONS DE LA CONVENTION D’OTTAWA SUR LES MINES ANTIPERSONNEL DU 19 AU 21 JUIN 2023**

Le Centre National d’Action Antimines au Sénégal (**CNAMS**) a participé, à Genève, aux réunions intersessions de la Convention d’Ottawa sur les mines antipersonnel, du **19** au **21 juin 2023**.

Conduite par l’Ambassadeur Papa Maguèye DIOP, la Délégation du Sénégal était composée, en outre, de M. François DIENE de la Mission Permanente du Sénégal à Genève, de M. Ibrahima SECK, Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l’Information, de Mme Awa Badiane DIATTA, Chef de Bureau Education au Risque des Engins Explosifs (EREE). L’Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal auprès de l’Office des Nations-Unies à Genève, SEM Coly SECK, a présidé l’Approche individualisée pour Sénégal, organisée en « side event », le mercredi 21 juin, de 13h à 15h.

Sous la présidence de l’Ambassadeur Thomas GÖBEL, Représentant permanent de l’Allemagne à la Conférence sur le Désarmement et Président de la 21ème Conférence des Etats Parties, les sessions ont vu la participation de centaines de représentants des pays affectés par la problématique des engins explosifs et des ONG internationales. L’objectif est d’arriver à un monde libre de mines.

1. **OUVERTURE**

Le premier jour des sessions a été marqué par la cérémonie d’ouverture avec les déclarations des Ambassadeurs GÖBEL et Stefano TOSCANO, Directeur du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (**CIDHG**), de Laurent MASMEJEAN, Représentant permanent de la Suisse à la Conférence sur le Désarmement et de Mlle Selma GUSO, représentante des victimes de mine. Les intervenants ont tous réaffirmé la volonté de leurs Organisations à œuvrer pour l’atteinte de l’objectif commun « un monde sans mines ». Le CIDHG a, pour sa part, exprimé sa satisfaction au regard de la prise en compte du genre et de la diversité dans les programmes de lutte contre les mines. Le CIDHG a, pour sa part, exprimé sa satisfaction face à la prise en compte du genre et de la diversité dans les programmes de lutte contre les mines. Il a aussi assuré de la disponibilité du Centre à poursuivre ses activités de renforcement de capacités, dans ce contexte de phase active des engagements pris.

Mlle Selma GUSO a, quant à elle, livré un témoignage en tant que victime. Selon elle, la victime n’est pas la seule à souffrir mais aussi toute sa famille et sa communauté. Elle a enfin cité le Sénégal, le Mozambique et l’Equateur comme des pays proches de remplir leurs obligations par rapport à l’article 5, mais qui ont besoin d’aide pour y arriver.

1. **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux ont débuté avec les observations préliminaires du Président de la Convention et des Comités.

Le Président a d’abord rappelé les attributions liées à son mandat et aux Comités avant de donner la parole aux Présidents de Comités. Il s’agit de l’Ouganda, Comité Assistance aux Victimes, de la France, Comité pour la Mise en Œuvre de l’Article 5, de la Thaïlande, Comité pour le Renforcement de la Coopération et de l’Assistance, de l’Allemagne, Comité sur la Conformité coopérative, et des Pays-Bas, représentant des Points focaux sur le Genre.

Chacun, en ce qui le concerne, a fait le point de ses activités et formulé des observations y relatives. Il convient de noter que des efforts restent à faire pour la prise en charge de l’Education au Risque des Engins Explosifs (**EREE**) et du Genre dans les programmes de déminage en dépit de quelques avancées. En effet, beaucoup d’actions sur le genre ne sont pas reportées alors que leur prise en compte assure la qualité, la stabilité et l’égalité dans les pays pour un monde paisible et équilibré.

A la suite de ces différentes interventions, il revenait au Comité Assistance aux Victimes, composé de **l’Ouganda**, de **l’Italie**, de la **Slovénie** et de la **Zambie**, de présenter les activités de la Commission depuis la 20ème Conférence des Etats Parties. Le Président du Comité a, en outre, fait part de ses observations sur la mise en œuvre, par les Etats Parties, de leurs engagements en matière d’assistance aux victimes dans le cadre du Plan d’Action d’Oslo (**PAO**) notamment en ses actions **33** à **41**. Dix-huit (**18**) Pays Membres ont ainsi fait le point sur leurs actions conformément au PAO. D’autres délégations telles que l’Union européenne, l’Italie, la Campagne internationale pour l’Elimination des Mines antipersonnel (**ICBL**) et le Groupe de Coordination inter agences des Nations Unies sur l’Action Contre les mines (**IACG-MA**) ont aussi partagé leurs points de vue sur le sujet en souhaitant le renforcement des efforts actuels en la matière.

Le Comité pour la Mise en Œuvre de l’Article 5, présidé par la **France** et composé de la **Colombie**, de **l’Iraq** et de la **Suède** a, à son tour, fait le point de ses activités depuis la 20ème Conférence des Etats Parties. A ce propos, le Président a exposé ses observations sur la mise en œuvre, par les Etats parties, des actions liées aux Enquêtes, à la Dépollution des zones minées, à la Réduction du risque et à l’Education au risque dans le cadre du Plan d’Action d’Oslo (actions **18** à **32**).

Dans le cadre de cet article, l’Ukraine qui a déposé une demande de prolongation a fait un exposé liminaire de sa demande.

A sa suite, des remarques ont été formulées par les organisations comme ICBL, NPA, Mine Action Review, le CIDHG et HALO Trust. Il a été reproché à l’Ukraine de détenir un stock important de mines et à leur utilisation en dépit de son adhésion à la Convention d’Ottawa aussi bien qu’à la Russie (Etat non partie).

Le Président du Comité a informé l’assemblée que l’Érythrée n’a pas présenté de demande de prorogation conformément à l’article 5 et qu’à cet égard, elle ne respecte pas ses obligations vis-à-vis de la Convention. Selon lui cette question est maintenant traitée par le Président du Comité sur la Conformité coopérative.

La parole a ensuite été donnée aux États parties qui devaient présenter des Plans de Travail actualisés conformément aux décisions sur leurs demandes de prolongation. Il s’agit du Niger, de la Bosnie Herzégovine, de l’Ethiopie, de l’Iraq, du Nigeria, de la Colombie, du Tadjikistan, de la Serbie, de la Somalie, de la Turquie et du Sénégal.

Prenant la parole, L’Ambassadeur Papa Maguèye DIOP, Directeur du CNAMS a fourni des informations actualisées sur les activités du Programme de déminage du Sénégal en termes de réalisations et de défis restants. Il en a profité pour inviter les Pays Membres à la réunion de l’Approche individualisée organisée par le Sénégal, en collaboration avec l’Unité de Soutien à la Mise en Œuvre (**ISU**) et la Thaïlande en tant que Président du Comité pour le Renforcement de la Coopération et de l’Assistance, le mercredi **21 juin 2023, de 13H à 15H**.

Dix-neuf (**19**) Etats-Parties ont, à leur tour, fait le point sur l’état d’avancement de leurs engagements par rapport à l’article 5 et, à la suite de ces présentations, des délégations ont fait état de leurs observations et remarques sur cette question.

Concernant le Comité pour le renforcement de la Coopération et de l’Assistance, présidé par la **Thaïlande** et composé de l’**Algérie**, du **Japon** et des **Pays-Bas**, il a exposé ses activités depuis la 20ème Conférence des Etats Parties. Il a aussi partagé ses réflexions sur la mise en œuvre, par les Etats Parties, des engagements de Coopération et d’Assistance au titre des actions **42** à **47** du Plan d’Action d’Oslo. Dix-neuf (**19**) Pays Membres et des Observateurs ont fait le point sur leurs efforts et les difficultés rencontrées. En effet, il a été déploré la concentration de la coopération et de l’assistance dans certaines régions du monde au détriment des pays proches d’éradiquer la contamination par mine.

A ce sujet, il a été recommandé de coaliser les efforts pour permettre à ces pays dont les défis restants sont atteignables à court terme de parvenir à atteindre leurs objectifs au regard de la Convention.

Le deuxième jour des sessions a été consacré aux discussions thématiques. A ce titre, le thème de « ***la Convention et la menace des mines antipersonnel improvisées*** » a été examiné en début de journée. Les discussions autour de cette thématique ont permis de relever les difficultés ci-après :

* Faible reporting des incidents liés aux Engins Explosifs Improvisés (**EEI**);
* Origines des EEI inconnues ;
* Difficulté à cerner le risque ;
* Psychose chez les communautés touchées ;
* Pas de distinction dans la législation pour traiter les mines conventionnelles et les mines improvisées ;
* Entrave à l’accès aux terres.

Il s’en est suivi la réflexion sur « ***l’Assistance aux Victimes et le Plan d’Action d’Oslo : sommes-nous sur la bonne voie pour offrir du soutien en santé mentale et psychosociale ? »***

A ce sujet, il a été relevé qu’en dépit des avancées notées dans la prise en charge des victimes, plusieurs pays n’ont même pas de structures adaptées.

Le thème « ***Terminer avec Force – Se préparer à l’achèvement le plus tôt possible »*** a permis de relever la nécessité de prendre en compte les besoins des hommes, femmes, garçons et filles pour terminer car il est important de finir le travail entrepris. En outre, des efforts supplémentaires restent à entreprendre car il y a toujours des espaces densément minés à travers le monde.

Le dernier thème de la journée « ***Coopération et Assistance et Plan d’Action d’Oslo – Vers une meilleure coopération et assistance »*** s’est penché sur la question du financement de l’action contre les mines. D’après les observateurs, le montant alloué au Déminage Humanitaire s’élève à **12 milliard de dollars** dont 80**%** proviennent de fonds externes aux Etats. Le pic des soutiens a été noté en 2017 et depuis lors il y a une baisse régulière des contributions à moins de 100 millions de dollars. Cette situation s’explique par l’avènement de la Covid 19 et de nouveaux conflits qui ont relégué l’action contre les mines au second plan.

Au regard de ce qui précède, l’objectif d’achèvement qui était fixé en 2025 semble inatteignable.

Le dernier jour des travaux a débuté avec la suite des échanges sur le Comité pour le Renforcement de la Coopération et de l’Assistance. Il s’en est suivi la présentation des activités du Comité sur la Conformité Coopérative depuis la 20ème MSP. Le Président a, à ce sujet, partagé ses réflexions sur la mise en œuvre, par les États Parties, de leurs engagements en terme de conformité au titre des actions **42** à **47** du PAO.

A ce propos, l’Ukraine et le Yémen, États parties dont le non-respect allégué ou connu des obligations générales prévues à l’article 1 de la Convention, ont fourni des mises à jour sur leurs efforts pour traiter ces questions.

D’autres délégations ont, quant à elles, pris la parole pour échanger sur l’article 11. C’est ainsi que la Belgique a condamné l’utilisation des mines dans les conflits en cours et réitère son inquiétude sur le respect des obligations de l’article 5.

Reprenant la parole, le Président a également souligné la situation dans laquelle se trouve la Convention avec le cas de l’Érythrée. Il a rappelé que la Convention avait fait tout son possible pour engager un dialogue de coopération avec l’Érythrée pour l’amener à soumettre une demande de prolongation au titre de l’article 5 ; ces efforts n’ont malheureusement pas donné de résultat.

Toutefois, le Comité reste ouvert au dialogue, conformément au caractère extrêmement coopératif de la Convention, afin de trouver les voies et moyens pour l’Érythrée de se réengager dans les travaux le plus tôt possible.

Au titre de son mandat, le Président est revenu sur les activités menées dans le cadre de l’universalisation et celles du Groupe de coordination de l’universalisation. Le Laos, le Maroc et la Corée, Etats non parties, ont fait le point sur les efforts consentis pour se rapprocher de la Convention. D’autres délégations ont mis à jour les informations sur leurs efforts relatifs à l’universalisation conformément aux actions 11 et 12 du PAO.

En ce qui concerne la Destruction des Stocks de mines antipersonnel, le Président a fait un état des lieux en vertu de l’article 4 sans oublier les petites quantités retenues pour la formation, conformément à l’article 6, et pour d’autres fins autorisées en vertu de l’article 3.

Les Etats Parties qui n’ont pas respecté les délais prévus à l’article 4 ont fourni des informations actualisées sur la mise en œuvre de leurs engagements de destruction des stocks conformément aux actions 13 à 15 du PAO.

Abordant les questions liées aux préparatifs de la 21ème Réunion des Etats Parties, le Président a présenté un projet d’Ordre du jour et de Programme de travail.

En sa qualité de Secrétaire général désigné et en tant qu’Etat hôte de la 21ème MSP, la Suisse a fait une déclaration dans laquelle le pays s’est réjoui de ce choix et a informé de sa volonté de continuer à héberger la Convention dans les meilleures conditions possibles et ainsi pouvoir contribuer à son rayonnement.

A sa suite, le Bureau des Nations-Unies pour les Affaires de Désarmement (**UNODA**), dans le cadre de ses attributions, a présenté les questions financières et organisationnelles de la 21ème MSP. Il a, à cet égard, fait le point sur le versement des contreparties financières des Etats à la Convention. Il est important de noter que **le Sénégal a été cité parmi les pays qui n’ont pas encore versé leur contribution**. Il a enfin été demandé aux Etats de notifier la composition de leurs délégations lors de la prochaine 21ème Conférence des Etats parties prévue du **25** au **29 novembre 2024** à Genève.

L’Australie, en sa qualité de Coordonnateur du Programme de sponsor, a fait le point et exhorté les Etats non parties à déposer leurs demandes de parrainage pour en bénéficier.

En ce qui concerne la Cinquième (**5ème**) Conférence d’Examen des États parties, le Président s’est vivement félicité de l’intérêt manifesté par le Cambodge pour l’accueillir et la présider.

S’exprimant à ce sujet, le Cambodge a réitéré son souhait de l’accueillir au cours de la semaine du **02** au **06** **décembre 2024**, dates qui coïncident avec l’anniversaire de la Convention ainsi qu’avec d’autres dates importantes comme la Journée internationale des Personnes vivant avec un Handicap.

Pour ce qui est des efforts déployés pour proposer un ensemble de titulaires de charge à élire à la 21ème MSP, il a été envoyé une lettre à tous les États Parties pour solliciter des manifestations d’intérêt.

Quant au Directeur de l’ISU, il a fait la situation des activités et des finances de l’Unité.

Le Président a enfin présenté une mise à jour sur les résultats de la Conférence des donateurs de 2023.

Dans le cadre de ses priorités transversales, la Présidence de la Convention a aussi organisé des réunions en marge des sessions thématiques. Elles ont porté sur le thème « Mise en œuvre verte : intégrer les Considérations environnementales dans la mise en œuvre de la Convention » et « Le genre et les divers besoins des communautés affectées par les mines– leçons apprises et prochaines étapes ».

1. **RECOMMANDATIONS**

Les échanges ont abouti aux recommandations suivantes :

* donner plus de détails sur la mise en œuvre des actions liées au genre et à la diversité ;
* renforcer l’EREE pour minimiser les accidents ;
* rappeler les différentes obligations liées à la Convention et qui s’appliquent à tous les types de contamination ;
* sanctionner les utilisateurs d’EEI conformément l’article 9 de la Convention ;
* utiliser clairement le terme EEI pour amender le protocole 2 de la CCW ;
* fournir une assistance psychologique en plus de la prise en charge financière des victimes ;
* assurer une meilleure coordination des financements de l’action contre les mines pour un meilleur équilibre ;
* mener des actions qui visent à renforcer le faible taux de présentation de rapports,
* continuer la discussion pour des procédures de prolongation adaptées,
* évaluer les demandes de manière inclusive et ouverte,
* penser à revoir le processus de la demande de prolongation,
* encourager les Etats à créer des plateformes pour partager et coordonner leurs efforts.

1. **CLOTURE**

Le Président a procédé à la clôture des sessions en remerciant toutes les délégations ainsi que les organisateurs pour leurs efforts renouvelés à l’atteinte d’un monde sans mines.